
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 décembre 2020 à 18 h 30
en webdiffusion**

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe
Madame Elsa MARSOT, Directrice culture, sports, loisirs et développement social par intérim
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

Invitée : Madame Michèle SAINT-ONGE, Ex-commandante du PDQ 31

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 30.

Elle présente madame Michèle Saint-Onge, commandante du PDQ 31 qui quitte pour sa retraite et lui adresse un mot de remerciements pour le dévouement et l'engagement quelle a démontrés dans son travail auprès des citoyennes et citoyens de l'arrondissement.

10.02 - Présentation - Prix de reconnaissance des bénévoles Lauréats 2020

La mairesse d'arrondissement, les conseillères et les conseillers présentent les lauréates et lauréats des Prix de reconnaissance des bénévoles 2020 pour les différents districts de l'arrondissement ainsi que pour la catégorie relève 13-17 ans.

CA20 14 0328

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire, avec modification, soit en retirant l'article 40.17.

Adopté à l'unanimité.

CA20 14 0329**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2020, à 18 h 30**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2020, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA20 14 0330**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 novembre 2020, à 9 h**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 novembre 2020, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, encourage les citoyennes et citoyens de continuer à respecter les consignes en lien avec la Covid-19, notamment de ne pas tenir de rassemblement pendant le temps des Fêtes. Elle constate que la pandémie risque d'augmenter les inégalités sociales surtout chez les femmes et insiste sur l'importance de souligner la journée contre la violence faite aux femmes.

Elle annonce l'installation d'une *halte chaleur* dans l'arrondissement, situé au 7503, rue Saint-Laurent, comprenant des lits, des tables et une douche. Elle explique que l'intégration des postes de quartier 31 et 33 se fait en raison de la fin du bail du poste 33 et que ce poste n'est plus accessible au public.

Lors du conseil d'arrondissement, il sera question de la sécurité aux abords des écoles notamment afin que la vitesse sur les artères Christophe-Colomb et Jean-Talon passe à 30km/h. Bientôt, les rues Saint-Laurent et Jarry seront désignées zones scolaires en face de l'école Lucien-Pagé.

Les équipes sont prêtes pour l'arrivée des premières tempêtes de neige et les stationnements du centre Jean-Rougeau, de l'aréna Saint-Michel et de l'esplanade du parc Jarry seront disponibles pour la population lors des périodes de déneigement. La brigade neige, constituée de jeunes, qui vient en aide aux personnes à mobilité réduite se poursuit encore cette année. Pour obtenir ce service, communiquez avec le Carrefour Jeunesse-emploi ou le CLSC.

Le conseil d'arrondissement autorisera des dépenses pour la transition écologique, pour la plantation d'arbres et pour l'entretien des saillies de trottoirs. Il autorisera aussi le dépôt d'une demande de subvention au Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités pour la mise en œuvre d'un projet pilote sur la rue Saint-André visant la qualité des eaux de ruissellement.

Le programme de subvention d'achat de couches lavables demeure et un autre programme concernant les produits d'hygiène féminine voit le jour en partenariat avec l'organisme Espace-Famille Villeray. Le Règlement sur les tarifs comprendra une tarification sociale pour les vignettes de stationnement. La mairesse termine en félicitant la nouvelle directrice de l'arrondissement, madame Nathalie Vaillancourt, pour sa nomination.

La conseillère, Mary Deros, se dit rassurée de savoir qu'un responsable du Service de police informera les citoyens sur l'intégration des deux postes de police.

Elle espère que les quatre bâtiments achetés par l'Office municipal d'habitation de Montréal pour créer des logements sociaux, seront dédiés à la communauté de Parc-Extension. Elle remercie aussi tous les organismes qui travaillent avec les citoyennes et citoyens. Elle est heureuse de l'ouverture de la *halte chaleur* qui permettra aux itinérants de se réchauffer.

La conseillère, Rosannie Filato, remercie le travail de la commandante Saint-Onge et assure la population de Villeray que l'intégration des deux postes de quartier se déroule bien et que les services seront maintenus. Elle félicite tous les intervenants pour leur transparence et leur disponibilité à communiquer l'information tout au long du processus d'intégration.

Elle félicite madame Nathalie Vaillancourt pour sa nomination à titre de directrice d'arrondissement et souligne sa capacité d'écoute auprès des citoyennes et citoyens, du milieu communautaire et des élus.

Elle annonce son intention de ne pas solliciter un deuxième mandat comme conseillère et remercie les citoyennes et citoyens qui lui ont transmis des messages de remerciements. Elle indique qu'elle va poursuivre son mandat jusqu'à la fin et qu'après elle retournera défendre les travailleuses et travailleurs dans le commerce de détail. Elle souhaite de joyeuses fêtes à toute la population.

Le conseiller, Josué Corvil, revient sur le confinement de mars 2020 et remercie l'équipe de direction pour leur leadership pendant cette période. Il remercie aussi le travail des organismes communautaires et plus particulièrement l'organisme « Le Temps d'une pause », pour avoir permis aux élues et élus de se réunir et de rencontrer les citoyens.

Il souhaite la bienvenue au commandant Lizotte et souligne les journées importantes de décembre. Il aussi souligne à son tour, l'ouverture de la *halte chaleur* et invite la population à la solidarité et offre ses meilleurs vœux à toutes et tous.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, indique être en communication avec les responsables de la STM pour trouver des solutions aux inconvénients occasionnés par le chantier du métro D'Iberville et souhaite que des solutions seront mises en place prochainement.

Il remercie Annie Grégoire-Gauthier, attachée politique de madame Rosannie Filato et de lui-même, qui est retournée travailler au sein du gouvernement fédéral. Il mentionne le départ de Marc-André Hernandez, ancien chef de division à la Direction du développement du territoire de l'arrondissement, et ce, afin de rejoindre l'arrondissement du Sud-Ouest et souligne son professionnalisme. Il félicite également la nomination de madame Vaillancourt.

Il annonce que le parc du Ruisseau-du-Pont-à-L'Avoine est presque terminé et que le pavillon de l'ancien site des loisirs communautaires Saint-Michel devrait ouvrir après la semaine de relâche 2021. Le parc Nicolas-Tillemont est officiellement ouvert, mais le gazon n'est pas prêt. De très nombreuses personnes (342) ont répondu à un sondage concernant l'utilisation future de l'abri de bois situé au centre du parc, les résultats ne sont pas encore connus, mais ils seront communiqués lorsqu'ils seront disponibles. Il termine en souhaitant de Joyeuses fêtes à toute la population.

10.07 - Période de questions du public

À 19 h 30, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyens pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au lundi 7 décembre à 15 h.

Pierre Mackrous	Déneigement et ruelle verte
Jean-Baptiste Polle	Souches d'arbres
Benjamin Miguel	Circulation – tronçon de Villeray
Chloé Baillargeon	Marché Esposito
Thérèse Nadeau	Herbe à poux
Alain St-Arnaud	Bornes de recharge
Benoit Paille	Circulation autour de la station D'Iberville
Sarah Butler	Accès aux salles de bains publics

Philippe Marsolais	Demande de baisse de taxes
Yas Bouhid	Épicerie Esposito
Victor Poudelet	Questions des citoyens au conseil d'arrondissement
Victor Poudelet	Apaisement de la circulation
Béatrice Calmel	Rats, afficheurs de vitesse et nombre limite de caractères pour poser une question
Grégoire Van Laethem	Respect du patrimoine existant du quartier

À 20 h 30, la période de questions du public est prolongée à l'unanimité, et ce, pour une durée de 30 minutes.

Emmanuelle Zama	Installation d'un arrêt sur le rue Joseph-Guibord
Pierre Fritzner	Phénomène d'embourgeoisement
William Roussil	Circulation autour de la station D'Iberville
Mélanie Scala	Circulation autour de la station D'Iberville
Jean-Yvan Fradet	Vélo et Covid-19 en hiver
Valérie Rioux	Déneigement des trottoirs pour les citoyens à mobilité réduite
André Trépanier	Logement social au 690-700, rue Jarry
Anne Boesch	Règlement 01-283-108
Clémence Buisson	Soutien pour le développement du logement social

N'ayant aucune autre intervention reçue par courriel de la part des citoyens, la mairesse d'arrondissement déclare la période de questions close à 20 h 50.

10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 50, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA20 14 0331

Proclamation de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, le 6 décembre 2020

CONSIDÉRANT que le Parlement du Canada déclare, depuis 1991, le 6 décembre Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

CONSIDÉRANT que personne ne doit oublier la mort tragique des 14 jeunes femmes de l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989 assassinées parce qu'elles étaient femmes;

CONSIDÉRANT que la violence est un phénomène universel qui continue de miner le quotidien de nombreuses femmes et filles;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que notre société poursuive ses efforts pour contrer toutes les sortes de violence faite aux femmes et aux filles;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de proclamer la journée du 6 décembre, *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles*;

2. de promouvoir le mouvement #Moiaussi et de condamner la violence qui constitue une transgression des droits fondamentaux de la personne humaine;
3. que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, tel que le souligne la Charte montréalaise des droits et responsabilités, s'engage à aménager son territoire de façon sécuritaire en tenant compte, entre autres, des besoins spécifiques des femmes et des filles.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA20 14 0332

Autoriser une dépense maximale de 53 683,38 \$, taxes incluses, à Groupe SDM inc., pour la prolongation du contrat de service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareils de dégel électriques pour une période de 12 mois, soit du 4 décembre 2020 au 3 décembre 2021, conformément à l'appel d'offres public 18-17126.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser une dépenses maximale de 53 683,38 \$, taxes incluses, à Groupe SDM inc., pour le renouvellement du contrat du service de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareils électriques pour la période du 4 décembre 2020 au 3 décembre 2021 (12 mois), conformément à l'option de prolongation identifiée à l'article 15.02 et de l'annexe 2.03.02 du document « CONTRAT » de l'appel d'offres public 18-17126;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1204969012

CA20 14 0333

Autoriser une dépense maximale totalisant 76 779,15 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat de service de location de laves trottoirs avec opérateurs pour le nettoyage des trottoirs, pour la période du 1er avril au 30 juin 2021, à trois entreprises, comme suit : à Les Équipements Benco (Canada) Itée (LOT 2) au montant de 35 032,83 \$, à Les Excavations Payette Itée (LOT 4) au montant de 21 160,42 \$ et à Déneigement et Excavation M. Gauthier inc. (LOT 5) au montant de 20 585,90 \$, conformément à l'appel d'offres public 20-18010.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale totalisant 76 779,15 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat de service de location de laves trottoirs avec opérateurs pour le nettoyage des trottoirs pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2021, à trois entreprises, comme suit : à Les Équipements Benco (Canada) Itée (LOT 2) au montant de 35 032,83 \$, à Les Excavations Payette Itée (LOT 4) au montant de 21 160,42 \$ et à Déneigement et Excavation M. Gauthier inc. (LOT 5) au montant de 20 585,90 \$, conformément à l'option de renouvellement identifiée à la clause 2.03.02 et à l'annexe 15.02 de l'appel d'offres public 20-18010;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1204969014

CA20 14 0334

Accorder une contribution financière de 100 806 \$ à la Bibliothèque des jeunes de Montréal, pour une période de 3 ans, débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2023, pour une offre de services de bibliothèque dans le secteur Est du district de Saint-Michel et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 100 806 \$ à la Bibliothèque des jeunes de Montréal, pour une période de 3 ans, débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2023, pour une offre de services de bibliothèque dans le secteur Est du district de Saint-Michel;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1203356015

CA20 14 0335

Accorder une contribution financière totalisant 41 291 \$ à 4 organismes de l'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, dans le cadre du programme « Clubs sportifs et activités sportives », comme suit : 18 250 \$ à Sports Montréal, 13 868 \$ à Le Club de gymnastique les Asymétriques de Montréal, 7 053 \$ à Le Club de handball Celtique de Montréal et 2 120 \$ à Les loisirs communautaires Saint-Michel et approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente totalisant 41 291 \$ à quatre organismes de l'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, dans le cadre du programme « Clubs sportifs et activités sportives », comme suit :
 - 18 250 \$ à Sports Montréal inc.;
 - 13 868 \$ au Club de gymnastique les Asymétriques de Montréal;
 - 7 053 \$ au Club de handball Celtique de Montréal inc.;
 - 2 120 \$ à Les loisirs communautaires Saint-Michel inc.
2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1208380003

CA20 14 0336

Accorder une contribution financière totalisant 269 767 \$ à 7 organismes désignés à la recommandation, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du « Programme Activités de loisirs » et approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 269 767 \$ à 7 organismes de l'arrondissement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, dans le cadre du « Programme Activités de loisirs », comme suit :
 - 5 300 \$ à Les aventuriers de St-Gérard;
 - 42 936 \$ au Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc.;
 - 102 858 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du Parc;
 - 5 362 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO);
 - 4 335 \$ à La joie des enfants inc.;
 - 55 401 \$ à Loisirs communautaires Saint-Michel;
 - 53 575 \$ au Centre Lasallien Saint-Michel;
2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1208380002

CA20 14 0337

Accorder une contribution financière de 10 000 \$ au Carrefour jeunesse emploi Centre-Nord, pour la période du 8 décembre 2020 au 18 avril 2021, dans le cadre du projet « Brigade neige » et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 10 000 \$ au Carrefour jeunesse emploi Centre-Nord, pour la période du 8 décembre 2020 au 18 avril 2021, dans le cadre du projet « Brigade neige »;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1208469008

CA20 14 0338

Octroyer une contribution financière de 562 084,98 \$ à l'organisme Patro Le Prevost, pour l'année 2021 et autoriser le versement d'un montant approximatif de 50 260 \$, correspondant à l'ajustement selon la variation de l'Indice général des prix à la consommation, conformément au bail en vigueur pour le volet Grand Centre.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'octroyer une contribution financière de 562 084,98 \$ à l'organisme Patro Le Prevost, pour l'année 2021, en conformité avec le bail en vigueur pour le volet Grand Centre;
2. d'autoriser le versement d'un montant approximatif de 50 260 \$ correspondant à l'ajustement selon la variation de l'indice général des prix à la consommation en conformité avec le bail en vigueur;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1208380004

CA20 14 0339

Octroyer un contrat de gré à gré à la Corporation de Gestion des Loisirs du Parc, organisme à but non lucratif, pour l'exploitation du Complexe William-Hingston (volets accueil, surveillance, gestion des locaux et entretien sanitaire), au montant maximal de 257 980,68 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021 et approuver le projet de convention de services à cette fin.

ATTENDU l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'octroyer un contrat de gré à gré à la Corporation de Gestion des Loisirs du Parc, organisme à but non lucratif, pour l'exploitation du Complexe William-Hingston (volets accueil, gestion des salles et entretien sanitaire), au montant maximal de 257 980,68 \$, plus les taxes applicables (296 613,29 \$, taxes incluses), pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021;
2. d'approuver le projet de convention de services, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme sans but lucratif, établissant les modalités et obligations contractuelles;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention de services pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1208380005

CA20 14 0340

Accorder une contribution financière de 15 879 \$ au Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension, pour la période du 13 décembre 2020 au 11 juillet 2021, dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021) et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 15 879 \$ au Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension, pour la période du 13 décembre 2020 au 11 juillet 2021, dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021);

2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1204819006

CA20 14 0341

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2020, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2020, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1201309015

CA20 14 0342

Approuver les dépenses de l'exercice 2021 relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans une entente cadre, jusqu'à concurrence des budgets prévus à ces fins.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'approuver les dépenses de l'exercice 2021 relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou un service prévu dans une entente cadre, jusqu'à concurrence des budgets prévus à ces fins pour les objets de dépense suivants :

- électricité	1 078 600 \$;
- sel et abrasifs	590 200 \$;
- pierre, béton et asphalte	309 800 \$;
- produits chimiques à l'usage des piscines	100 000 \$
2. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1204322014

CA20 14 0343

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2021.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1203842001

CA20 14 0344

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 21 050 \$ à 25 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2020, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 500 \$ à Mon Resto Saint-Michel; 500 \$ au Centre des aînés de Villeray; 500 \$ aux Cuisines et vie collectives Saint-Roch; 500 \$ à Le temps d'une pause, répit et soutien aux aînés; 250 \$ à la Maison de la famille de St-Michel; 500 \$ à Saint-Michel Vie Sans frontières; 500 \$ à Mouvement contre le viol et l'inceste-Collectif de femmes de Montréal; 500 \$ au Carrefour populaire de St-Michel; 500 \$ au Patro Le Prevost; 500 \$ à la Fondation éducative de la Commission scolaire English-Montréal; 500 \$ à La Maison de quartier Villeray; 500 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+; 500 \$ à la CDC Solidarités Villeray; 500 \$ à Plateforme Myko Score Social; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ au Centre des aînés de Villeray; 500 \$ à Ali et les princes de la rue; 500 \$ à Le temps d'une pause, répit et soutien aux aînés; 500 \$ à La Maison de quartier Villeray; 500 \$ à la CDC Solidarités Villeray; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à l'Association du troisième âge Filia; 500 \$ aux Cuisines et vie collectives Saint-Roch; 500 \$ à Ali et les princes de la rue; 500 \$ au Club d'âge d'or du parc Turin; 500 \$ à l'Association des locataires Habitation Saint-Roch; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 500 \$ à Ali et les princes de la rue; 500 \$ à l'Alliance socioculturelle et Aide pédagogique; 500 \$ au Centre Lasallien Saint-Michel; 450 \$ au Groupe Action Prévention de la transmission du VIH et l'Éradication du SIDA; 250 \$ à Mon Resto Saint-Michel; 500 \$ à Saint-Michel Vie Sans frontières; 500 \$ à La Maison d'Haïti; 350 \$ au Groupe des bénévoles 1ère et 2ième Avenue; 250 \$ à la Maison de la famille de St-Michel; 500 \$ au Sommet socio-économique pour le développement des jeunes des communautés noires; 500 \$ à Le temps d'une pause, répit et soutien aux aînés; 500 \$ à la Maison de la famille de St-Michel; 500 \$ au Centre communautaire CEFEDI; 500 \$ au Réseau Actions Missionnaires Entraide Phare; DISTRICT DE VILLERAY : 500 \$ au Centre des aînés de Villeray; 500 \$ à Ali et les princes de la rue, 500 \$ à Mouvement contre le viol et l'inceste-Collectif de femmes de Montréal; 500 \$ à La Maison de quartier Villeray; 500 \$ à la CDC Solidarités Villeray; 500 \$ à Plateforme Myko Score Social, pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 21 050 \$ à 25 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2020, comme suit :

FONDS DE LA MAIRESSE

- 500 \$** à Mon Resto Saint-Michel—pour le Magasin-Partage de Noël
- 500 \$** au Centre des aînés de Villeray—pour l'inauguration de leur cafétéria communautaire (nouveau service alimentaire)
- 500 \$** aux Cuisines et vie collectives Saint-Roch—pour les cadeaux de Noël
- 500 \$** à Le temps d'une pause, répit et soutien aux aînés— pour la distribution de cartes de vœux et de repas
- 250 \$** à la Maison de la famille de St-Michel—pour les cadeaux de Noël
- 500 \$** à Saint-Michel Vie Sans frontières—pour les paniers de Noël
- 500 \$** à Mouvement contre le viol et l'inceste—Collectif de femmes de Montréal—pour les cadeaux de Noël
- 500 \$** au Carrefour populaire de St-Michel—pour les paniers de Noël
- 500 \$** au Patro Le Prevost—pour la fabrication et distribution de biscuits de Noël
- 500 \$** à la Fondation éducative de la Commission scolaire English-Montréal (pour l'École John F. Kennedy)—pour les paniers de Noël
- 500 \$** à La Maison de quartier Villeray—pour les paniers de Noël
- 500 \$** au Centre communautaire Rendez-vous 50+—pour les cadeaux de Noël
- 500 \$** à la CDC Solidarités Villeray—pour préparer et distribuer des repas de Noël
- 500 \$** à Plateforme Myko Score Social (pour Jean René Bernier)—pour la préparation, la distribution de repas et de cadeaux

DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT

- 500 \$ au Centre des aînés de Villeray—pour l'inauguration de leur cafétéria communautaire (nouveau service alimentaire)
- 500 \$ à Ali et les princes de la rue—pour les cadeaux de fin d'année
- 500 \$ à Le temps d'une pause, répit et soutien aux aînés— pour la distribution de cartes de voeux et de repas
- 500 \$ à La Maison de quartier Villeray—pour les paniers de Noël
- 500 \$ à la CDC Solidarités Villeray—pour préparer et distribuer des repas de Noël

DISTRICT DE PARC-EXTENSION

- 500 \$ à l'Association du troisième âge Filia—pour la distribution de nourriture dans le cadre de leur programme de *Meals on Wheels*
- 500 \$ aux Cuisines et vie collectives Saint-Roch—pour les cadeaux de Noël
- 500 \$ à Ali et les princes de la rue—pour les cadeaux de fin d'année
- 500 \$ au Club d'âge d'or du parc Turin—pour les cadeaux de Noël
- 500 \$ à l'Association des locataires Habitation Saint-Roch—pour la distribution de repas chauds aux portes des chambres

DISTRICT DE SAINT-MICHEL

- 500 \$ à Ali et les princes de la rue—pour les cadeaux de fin d'année
- 500 \$ à ASAP Alliance socioculturelle et Aide pédagogique—pour la diffusion d'une œuvre musicale de la vie de Viola Desmond sur plusieurs plates forme numérique dont Facebook, YouTube, Zoom, Instagram, etc.
- 500 \$ au Centre Lasallien Saint-Michel—pour les cadeaux de Noël
- 450 \$ au Groupe Action Prévention de la transmission du VIH et l'Éradication du SIDA (GAP-VIES)—pour les paniers de Noël
- 250 \$ à Mon Resto Saint-Michel—pour le Magasin-Partage de Noël
- 500 \$ à Saint-Michel Vie Sans frontières—pour les paniers de Noël
- 500 \$ à La Maison d'Haïti—pour les cadeaux et paniers de Noël
- 350 \$ au Groupe des bénévoles 1ère et 2ième Avenue—pour les cadeaux de Noël
- 250 \$ à la Maison de la famille de St-Michel—pour l'événement « Jouer avec papa au Soccer—Pères-Enfants 2020 »
- 500 \$ au Sommet socio-économique pour le développement des jeunes des communautés noires (SdesJ)— pour l'organisation de son événement virtuel « Conversations québécoises »
- 500 \$ à Le temps d'une pause, répit et soutien aux aînés— pour la distribution de cartes de voeux et de repas
- 500 \$ à la Maison de la famille de St-Michel—pour les cadeaux de Noël
- 500 \$ au Centre communautaire CEFEDI—pour leur projet virtuel de réconfort et d'animation pour les Fêtes
- 500 \$ au Réseau Actions Missionnaires Entraide Phare (Réseau AMEP)—pour leur programme de distribution alimentaire

DISTRICT DE VILLERAY

- 500 \$ au Centre des aînés de Villeray—pour l'inauguration de leur cafétéria communautaire (nouveau service alimentaire)
- 500 \$ à Ali et les princes de la rue—pour les cadeaux de fin d'année
- 500 \$ à Mouvement contre le viol et l'inceste—Collectif de femmes de Montréal—pour les cadeaux de Noël
- 500 \$ à La Maison de quartier Villeray—pour les paniers de Noël
- 500 \$ à la CDC Solidarités Villeray—pour préparer et distribuer des repas de Noël
- 500 \$ à Plateforme Myko Score Social (pour Jean René Bernier)—pour la préparation, la distribution de repas et de cadeaux

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1204539009

CA20 14 0345

Autoriser une dépense maximale de 432 500 \$, taxes incluses, à même les surplus de l'arrondissement, pour poursuivre les efforts en vue d'une transition écologique, de la mobilité, de la sécurité et des services aux citoyennes et citoyens, dont 300 000 \$, pour la mise en place d'une

équipe de déminéralisation et de plantation supplémentaire d'arbres, 100 000 \$, pour l'entretien des saillies de trottoir, accorder une contribution financière de 32 500 \$ à Espace-Famille Villeray dans le cadre du Programme de subvention de couches lavables et produits d'hygiène féminine durables, pour la période du 14 décembre 2020 au 10 décembre 2021 et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 432 500 \$, taxes incluses, à même les surplus de l'arrondissement, pour poursuivre les efforts en vue d'une transition écologique, de la mobilité, de la sécurité et des services aux citoyennes et citoyens;
2. d'autoriser une dépense maximale de 300 000 \$, pour la mise en place d'une équipe de déminéralisation et de plantation supplémentaire d'arbres;
3. d'autoriser une dépense maximale de 100 000 \$, pour l'entretien des saillies de trottoirs;
4. d'accorder une contribution financière 32 500 \$ à Espace-Famille Villeray dans le cadre du Programme de subvention de couches lavables et produits d'hygiène féminine durables, pour la période du 14 décembre 2020 au 10 décembre 2021;
5. d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
6. d'imputer cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1204969015

CA20 14 0346

Approuver les demandes de reconnaissance de 14 organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement, et ce, pour la période du 8 décembre 2020 au 31 décembre 2025.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver les demandes de reconnaissance de 14 organismes, identifiés au tableau joint dans la section « pièces jointes » au sommaire décisionnel, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, et ce, pour la période du 8 décembre 2020 au 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1208380006

CA20 14 0347

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités pour la mise en œuvre d'un projet pilote sur la rue Saint-André à l'arrondissement et visant la qualité des eaux de ruissellement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la mise en œuvre d'un projet pilote sur la rue Saint-André à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant la qualité des eaux de ruissellement;

2. de confirmer l'engagement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à payer sa part des coûts du projet pour un maximum de 500 000 \$, en sus des dépenses non admissibles;
3. d'autoriser le directeur de la Direction du développement du territoire à agir au nom de l'arrondissement et signer la demande ainsi que tout engagement relatif à la demande.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1207908003

CA20 14 0348

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal, de prendre en charge la conception et la réalisation de travaux visant la mise aux normes des feux de circulation de l'intersection des rues Saint-Hubert et Faillon, dans le cadre de son Programme de réfection routière 2021.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal, de prendre en charge la conception et la réalisation de travaux visant la mise aux normes des feux de circulation de l'intersection des rues Saint-Hubert et Faillon, dans le cadre de son Programme de réfection routière 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1207908004

CA20 14 0349

Adopter le Règlement RCA20-14004 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (travaux réalisés à l'interne) ».

VU les articles 146.1 et 148 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU le paragraphe 1^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU qu'avis de motion et dépôt du projet de Règlement a été donné le 2 novembre 2020;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2021-2023, le Règlement RCA20-14004 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (travaux réalisés à l'interne) » pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1204322012

CA20 14 0350

Adopter le Règlement RCA20-14005 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 605 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (travaux réalisés à l'externe) ».

VU les articles 146.1 et 148 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU le paragraphe 1^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU qu'avis de motion et dépôt du projet de Règlement a été donné le 2 novembre 2020;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2021-2023, le Règlement RCA20-14005 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 605 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (travaux réalisés à l'externe) » pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1204322011

CA20 14 0351

Adopter le Règlement RCA20-14006 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 888 000 \$ pour financer la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans les parcs ».

VU les articles 146.1 et 148 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU le paragraphe 1^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU qu'avis de motion et dépôt du projet de Règlement a été donné le 2 novembre 2020;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2021-2023, le Règlement RCA20-14006 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 888 000 \$ pour financer la réalisation de travaux dans les parcs » pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1204322010

CA20 14 0352

Adopter le Règlement RCA20-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 388 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

VU l'article 146.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)

VU le paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU qu'avis de motion et dépôt du projet de Règlement a été donné le 2 novembre 2020;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2021-2023, le Règlement RCA20-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 388 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement » pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1204322009

CA20 14 0353

Adopter le Règlement RCA20-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) ».

VU l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1);

ATTENDU qu'avis de motion et dépôt du projet de Règlement a été donné le 2 novembre 2020;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA20-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) ».

Adopté à l'unanimité.

40.05 1201700003

CA20 14 0354**Adopter le Règlement RCA20-14003 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2021) ».**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA20-14003 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2021) » a été donné à la séance ordinaire du 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA20-14003 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA20-14003 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2021) ».

Adopté à l'unanimité.

40.06 1204322013

CA20 14 0355**Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 915-925, rue Jarry Est de l'obligation de fournir une unité de stationnement sur sa propriété suite à des travaux d'agrandissement entraînant la perte d'une unité de stationnement requise, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 915-925, rue Jarry Est de l'obligation de fournir une unité de stationnement sur sa propriété suite à des travaux d'agrandissement entraînant la perte d'une unité de stationnement requise, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.07 1208053016

CA20 14 0356**Édicter une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite à 40 km/h sur l'avenue Christophe-Colomb, entre le boulevard Crémazie et la rue Jean-Talon pour harmoniser les limites avec celles des arrondissements limitrophes et implanter une zone scolaire à 30 km/h sur Christophe-Colomb aux abords de l'école Marie-Favery, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'édicter une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite à 40 km/h sur l'avenue Christophe-Colomb, entre le boulevard Crémazie et la rue Jean-Talon pour harmoniser les limites de vitesse avec celles des arrondissements limitrophes, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1);
2. d'implanter une zone scolaire réduisant la vitesse à 30 km/h sur l'avenue Christophe-Colomb, aux abords de l'école Marie-Favery.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1207800001

CA20 14 0357

Édicter une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur la rue Jean-Talon, entre la 6^e Avenue et la 9^e Avenue pour implanter une zone scolaire aux abords de l'école Saint-Mathieu, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'édicter une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur la rue Jean-Talon, entre la 6^e Avenue et la 9^e Avenue pour implanter une zone scolaire, aux heures d'entrées et sorties des élèves aux abords de l'école Saint-Mathieu, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1)

Adopté à l'unanimité.

40.09 1207800002

CA20 14 0358

Édicter une ordonnance autorisant la Direction du développement du territoire de permettre, par projets et pour une période déterminée, l'exécution de certains travaux sur le domaine public en dehors des heures autorisées afin d'assurer la continuité du service public et pour ne pas perturber la mobilité sur le territoire de l'arrondissement jusqu'au 31 décembre 2021, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'édicter une ordonnance autorisant la Direction du développement du territoire de permettre, par projets et pour une période déterminée, l'exécution de certains travaux sur le domaine public en dehors des heures autorisées afin d'assurer la continuité du service public et pour ne pas perturber la mobilité sur le territoire de l'arrondissement jusqu'au 31 décembre 2021, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002).

Adopté à l'unanimité.

40.10 1207800003

CA20 14 0359

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'ajout d'un 3^e étage sur le bâtiment situé aux 7597-7599, avenue d'Outremont.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A010 et A200 datés du 10 novembre 2020, préparés par Atelier Barda inc., visant l'ajout d'un troisième étage sur le bâtiment situé aux 7597-7599, avenue d'Outremont et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 10 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1201385023

CA20 14 0360

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), le nouveau plan visant la modification des plans approuvés par la résolution CA19 14 0032 pour la construction du bâtiment situé au 891, avenue Beaumont.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement (RCA06-14001), le plan A401, daté du 16 avril 2019, préparé par Giovanni Pallumbo Architecte, visant la modification des plans approuvés par la résolution CA19 14 0032 pour la construction du bâtiment situé au 891, avenue Beaumont, et estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 12 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1206495015

CA20 14 0361

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment mixte comptant 67 logements et un local commercial, de 6 étages avec construction hors toit, sur la propriété située au 3145, rue Jarry Est.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Multilogement 6 étages - 3145 Jarry Est Montréal Qc » et « Plan projet d'implantation d'une bâtisse pour demande de permis », préparés par Thivierge architecte et PLG arpenteurs-géomètres, visant la construction d'un bâtiment mixte, comptant 67 logements et un local commercial, de 6 étages avec construction hors toit sur la propriété située au 3145, rue Jarry Est et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 20 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1201010011

CA20 14 0362

Soumettre en appel la décision CD20-04 du comité de démolition de l'arrondissement quant à la démolition du bâtiment situé aux 7433-7435, rue Saint-André et son remplacement par un nouvel immeuble résidentiel de 3 étages abritant 3 logements.

ATTENDU que conformément à l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 portant le numéro 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), la demande de démolition du bâtiment situé aux 7433-7435, rue Saint-André a fait l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours du 23 septembre au 8 octobre 2020 à 16 h 30 au cours de laquelle toute personne pouvait soumettre par écrit ses commentaires ou faire connaître son opposition motivée;

ATTENDU l'avis public, paru le 21 septembre 2020, annonçant la consultation écrite;

ATTENDU que le comité de démolition de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a autorisé la démolition du bâtiment situé aux 7433-7435, rue Saint-André, lors de sa séance publique tenue le 13 octobre 2020 en webdiffusion;

ATTENDU que tout intéressé peut, dans les 30 jours de la décision du comité de démolition, interjeter appel de cette décision par écrit, en vertu du Règlement RCA04-14007 intitulé « Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension »;

ATTENDU que deux demandes d'appels de cette décision ont été reçues à l'arrondissement le 15 octobre et le 9 novembre 2020;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement doit prendre une décision sur la demande d'appel en vertu de l'article 27 du Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;

La mairesse d'arrondissement explique le processus d'appel.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension confirme la décision prise par le comité de démolition de l'arrondissement, lors de sa séance du 13 octobre 2020, relativement à l'immeuble situé au 7433-7435, rue Saint-André.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1201385024

CA20 14 0363

Adopter la résolution PP20-14006 à l'effet de permettre la fusion, l'agrandissement et l'ajout de logements dans les bâtiments situés au 7444 à 7456, avenue De Chateaubriand, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation au nombre de logements et au pourcentage de maçonnerie autorisés à la grille des usages et des normes de l'annexe C et au nombre minimal d'unités de stationnement exigées à l'article 561 du Règlement de zonage.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP20-14006 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 5 octobre 2020 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 7 au 22 octobre 2020, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 6 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le rapport de la consultation écrite fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire à distance a été publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter la résolution PP20-14006 à l'effet de permettre la fusion, l'agrandissement et l'ajout de logements dans les bâtiments situés au 7444 à 7456, avenue De Chateaubriand, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation au nombre de logements et au pourcentage de maçonnerie autorisés à la grille des usages et des normes de l'annexe C et au nombre minimal d'unités de stationnement exigées à l'article 561 du Règlement de zonage (01-283) et ce, aux conditions suivantes :

- un maximum de 11 logements est autorisé sur la propriété;
- la façade des bâtiments existants doit être conservée tel qu'à l'existant ou tel qu'à l'origine à l'exception des modifications nécessaires pour l'ajout et l'intégration du troisième étage;
- une distinction dans l'agrandissement doit être conservée afin de rappeler la trame urbaine existante et la présence des trois bâtiments;
- un recul d'au moins 1,2 m par rapport à la limite de terrain latérale nord doit être respecté pour la construction hors toit;
- les terrasses au toit doivent inclure du verdissement;
- un minimum de 3 unités de stationnement doit être conservé en tout temps;
- un ratio d'au moins 1 unité de stationnement pour vélo par logement doit être conservé en tout temps;

- toutes les allées d'accès et les espaces de stationnement situés en cour arrière doivent être aménagés avec des matériaux permettant un certain verdissement (pavé alvéolé, gazon renforcé, etc.);
- les demandes de permis de lotissement et de construction doivent être déposées dans les 12 mois suivant la présente autorisation auquel cas cette dernière sera nulle.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1206495005

CA20 14 0364

Adopter la résolution PP20-14007 à l'effet de permettre l'installation d'un poste de ravitaillement hors-sol d'une capacité de 9 176 litres au centre de transport adapté de la Société de transport de Montréal situé au 3111, rue Jarry Est, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation à l'article 408 relatif aux zones où peut être implanté un réservoir de substance inflammable dont la capacité excède 7 600 litres du Règlement de zonage.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP20-14007 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 5 octobre 2020 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 7 au 22 octobre 2020, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 6 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le rapport de la consultation écrite fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire à distance a été publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter la résolution PP20-14007 à l'effet de permettre, conformément aux plans intitulés « Réservoir Temporaire d'essence », « Réservoir industriel léger sur berceaux D/P - ULC-S601 - D/W light industrial tank on supports », « Ajout d'un poste d'essence au stationnement du C.T. St-Michel », préparés par la STM, Industries Granby S.E.C., EXP, l'installation d'un poste de ravitaillement hors-sol d'une capacité de 9 176 litres au centre de transport adapté de la Société de transports de Montréal (ci-après STM) situé au 3111, rue Jarry Est en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), estampillés en date du 9 septembre 2020, et ce, en dérogation à l'article 408 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatif aux zones où peut être implanté un réservoir de substance inflammable dont la capacité excède 7 600 litres aux conditions suivantes :

- que le poste de ravitaillement soit installé à plus de 20 mètres des limites sud-ouest et nord-est de la propriété;
- qu'une bande végétalisée d'au moins 38 mètres de longueur et de 1,85 mètre de largeur soit aménagée face au poste de ravitaillement, en bordure de la limite de la propriété, et qu'elle soit pourvue d'au moins 5 arbres feuillus atteignant une hauteur, à maturité, d'au moins 10 mètres, et de plantes ayant une hauteur de plus 1 mètre;
- qu'une bande végétalisée soit aménagée en bordure de l'allée d'accès menant vers la rue Jarry et qu'elle soit pourvue d'un arbre feuillu atteignant une hauteur, à maturité, d'au moins 10 mètres, et de plantes ayant une hauteur de plus 1 mètre.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1201010010

Adopter le second projet de résolution PP20-14008 à l'effet d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 690-700, rue Jarry Ouest et la construction sur cet emplacement d'un immeuble résidentiel et commercial de 4 étages en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré la hauteur maximale en mètres et en étages ainsi que la superficie maximale d'un usage commercial spécifiques prescrites à la grille des usages et des normes de la zone C01-037 à l'annexe C du Règlement de zonage, recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 5 au 20 novembre 2020 et autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de résolution, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance.

L'article 40.17 a été retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.

40.17 1208053014

CA20 14 0365

Adopter le premier projet de résolution PP20-14009 à l'effet de permettre l'agrandissement du stationnement de la propriété située au 3901, rue Jarry Est, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation à l'article 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter le premier projet de résolution PP20-14009 à l'effet de permettre, conformément aux plans intitulés « Plan de plantation », « Plan de canopé », « Tableau de plantation et palette végétale », « Plan couleur », « Vue aérienne », « Perspectives avant-après », « Zone d'entreposage de la neige », préparés par Fahey et estampillés en date du 24 novembre 2020, l'agrandissement du stationnement de la propriété située au 3901, rue Jarry Est en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), aux conditions suivantes :

- que le nombre de cases de stationnement total sur la propriété soit de maximum 215;
- qu'au moins une vingtaine de supports à vélos soient installés sur le site pour offrir une alternative à l'utilisation de la voiture;
- de remplacer tous végétaux défectueux, malades ou morts;
- que les travaux soient réalisés dans les 36 mois suivant l'adoption de la résolution du projet particulier.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1201010014

CA20 14 0366

Approuver la nomination de madame Nathalie Vaillancourt à titre de directrice de l'arrondissement à compter du 8 décembre 2020.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver la nomination de madame Nathalie Vaillancourt à titre de directrice de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à compter du 8 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1201309017

CA20 14 0367

Prolonger la nomination de madame Elsa Marsot à titre de directrice intérimaire à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, jusqu'au 28 février 2021.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de prolonger la nomination de madame Elsa Marsot à titre de directrice intérimaire à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, et ce jusqu'au 28 février 2021.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1201309016

Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 25.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2021.